

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33	Étaient présents : M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LÉOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, M. THORR, Mme VALY, M. KARATAS, M. COIATELLI, Mme KIEFFER, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. BLONDIN, M. OHLING
Présents à la Séance : 25	Absents excusés : Mme VAGNER qui a donné pouvoir à M. RICHIER, M. VELVELOVICH qui a donné pouvoir à M. PIZELLE, Mme RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. LÉOUTRE, Mme REVERBERI qui a donné pouvoir à Mme GUY, M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA, Mme. OULAHLOU qui a donné pouvoir à M. THORR, Mme. MEURGUE qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME, M. FAVIER qui a donné pouvoir à M. OHLING
Votants : 33	

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance, Gérard LEOUTRE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

DEL-01-04022025	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape annuelle obligatoire, qui se tient au maximum dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2025 pour permettre aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire joint.

Conformément à la réglementation, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint porte également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le débat visera à présenter le cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2025, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissement pour la ville cette année.

L'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par cette délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Par son vote, l'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tiens le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.

Le secrétaire de séance,
Accusé de réception en préfecture,
054-215404310-20250204-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Gérard LEOUTRE

Le Maire,

Henry LEMOINE





Ville de Pont-à-Mousson

Mairie de Pont-à-Mousson

Rapport
d'Orientation Budgétaire
2025

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

I. DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MARQUÉES PAR L'INFLATION

1. AU NIVEAU MONDIAL : DES SIGNES DE REPRISE DE LA CROISSANCE MAIS DES INCERTITUDES QUI DEMEURENT

Selon le FMI, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026 (après une estimation en 2024 de 3,2%), un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19). Le solde des risques pesant sur la croissance à moyen terme penche vers un scénario défavorable.

Les perspectives pour les cinq prochaines années demeurent moroses, en grande partie en raison de l'essoufflement du dynamisme des pays émergents d'Asie.

Les différents événements géopolitiques restent des facteurs d'incertitude économique (conflits aux portes de l'Europe, élections américaines...)

2. AU NIVEAU EUROPÉEN : ENTRE BAISSÉ DE L'INFLATION ET RETOUR DE LA CROISSANCE

La Commission Européenne précise que « la croissance de l'activité économique [en 2024 et 2025] devrait être entraînée dans une large mesure par une expansion constante de la consommation privée, la poursuite de la croissance des salaires réels et de l'emploi, soutenant une augmentation des revenus réels disponibles ».

Néanmoins, la Commission tient à nuancer son optimisme et reste sur ses gardes en raison du contexte géopolitique et des doutes quant à la désinflation américaine.

3. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE : UNE CROISSANCE MODÉRÉE ET UN DÉFICIT PUBLIC PLUS QUE PRÉOCCUPANT

En ce qui concerne la croissance française, la Banque de France a acté pour 2024 1,1 % contre 0,8 % attendu, et table sur 0,9% en 2025.

L'inflation continuera de ralentir en 2025, la Banque de France table sur une hausse de 1,6% contre 2% en 2024, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés.

La France décroche la médaille de bronze des pays les plus endettés d'Europe. Aujourd'hui, seules la Grèce et l'Italie sont en plus mauvaise posture.

Si la gravité de la situation n'a que partiellement été prise en compte par les agences de notation, elle l'est déjà par les marchés obligataires puisque la France emprunte désormais à un taux plus élevé que le Portugal, l'Espagne et la Grèce.

Cette situation couplée à l'augmentation des taux d'intérêt a une conséquence immédiate pour les comptes publics : l'envolée de la charge de la dette.

À 570 milliards d'euros, la charge de la dette, soit, uniquement le paiement des intérêts, dépassera en 2025 le budget de la Défense, puis dès 2027, celui de l'Education Nationale. Elle culminerait à 125 milliards en 2031.

Le vote tardif du projet de loi de finances 2025 (non voté à l'heure de la rédaction de ce document), ne

permet pas de mesurer l'impact de la situation nationale sur les collectivités locales.

II. LES FINANCES DES COMMUNES : MOINS D'ÉPARGNE, PLUS D'INVESTISSEMENTS ET BEAUCOUP D'INCERTITUDES SUR LES EFFETS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

1. DES COLLECTIVITÉS TOUJOURS SOUS PRESSION BUDGÉTAIRE

Après une année 2023 lors de laquelle les collectivités ont subi de plein fouet l'inflation, les dépenses de fonctionnement des communes ont continué à enregistrer une croissance particulièrement soutenue de 4,4 % (contre 4,9 % en 2023).

Si, en 2023, les communes ont pu bénéficier de la revalorisation des bases fiscales confortant ainsi l'évolution de leurs recettes de fonctionnement, en 2024 cette tendance a ralenti fortement. Par ailleurs, les communes ont dû subir la baisse des droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de marché immobilier particulièrement ralenti.

En toute logique, le niveau d'épargne régresse. Néanmoins, l'investissement des communes continue à progresser.

Les subventions reçues et les emprunts ne suffisant pas, les communes doivent, pour compléter le financement, prélever sur leur fonds de roulement.

2. DÉFICIT PUBLIC : DES COLLECTIVITÉS STIGMATISÉES

Dans un contexte de profond désaccord entre l'Etat et les collectivités sur la responsabilité de ces dernières dans le déficit public, l'Association des Maires de France a rappelé que « les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les budgets locaux sont obligatoirement votés à l'équilibre car les collectivités respectent la « règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. (...) »

La hausse des dépenses d'investissement des collectivités locales permet, d'une part, d'équiper le territoire français, et, d'autre part, d'être une contribution positive à l'économie, dans un contexte de prévisions de croissance très faible (...).

Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou de façon plus insidieuse en matière de sécurité, et de toutes les obligations normatives et bureaucratiques qu'imposent l'Etat aux collectivités.

Le Projet de Loi de Finances 2025, inconnu à l'heure où ce texte est rédigé, permettra de connaître les mesures qui impacteront les collectivités territoriales.

III. PONT-À-MOUSSON EN 2025

Nous attaquons la dernière année pleine de ce mandat.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Le temps est venu, sans tirer un véritable bilan, de regarder ce que nous avons accompli, et de faire le point sur notre engagement au service des Mussipontaines et Mussipontains.

Ce mandat aura été, par sa forme, exceptionnel.

En effet au lendemain de notre élection, face à une crise sanitaire internationale inédite, le Président de la république a décrété un confinement qui a ouvert en France et en Europe une crise majeure.

L'économie s'est retrouvée à l'arrêt, la crise a touché l'ensemble des strates de la société, le pays et le monde se sont arrêtés ...

C'est dans ce contexte que les deux premières années de ce mandat ont été appréhendées.

Après ces difficultés, nous avons, dans le cadre de la reprise d'une vie plus normale, eu à subir une crise économique et financière où l'inflation et l'instabilité des marchés ont créé une forte augmentation des coûts de nos dépenses de fonctionnement tout en générant une grande incertitude quant à l'avenir et à nos possibilités de l'appréhender au mieux.

Cela a été particulièrement vrai concernant les dépenses d'énergie mais également pour toutes nos dépenses induites qui ont fortement augmenté.

Un deuxième effet consécutif à cette inflation aura été une augmentation de 12,90 % de la masse salariale par Équivalent Temps Plein, effet nécessaire pour les agents de la collectivité qui, eux aussi, subissaient ces fortes augmentations.

Ce contexte a fortement pesé sur l'entame du mandat municipal, une situation plus normale ne reprenant vraiment qu'en 2022.

Pour autant nous avons travaillé avec dynamisme et volonté à la mise en œuvre de notre projet.

Malgré tout, une large part de notre programme a été réalisé.
Nous aurons tenu ces engagements tout en **maîtrisant nos finances**.

Sur l'ensemble du mandat, nous aurons investi environ 26 millions d'euros.
Nous n'aurons, conformément à nos annonces, augmenté les taux d'imposition que de 3 % sur la période et ce, malgré le contexte financier très compliqué et incertain.

Enfin nous n'aurons pas augmenté l'endettement à la charge des Mussipontaines et Mussipontains, restant bien en deçà de la dette moyenne assumée par les communes de la même strate.

Dette par habitant au 31/12/2023	
Pont-à-Mousson	941
Blénod-lès-Pont-à-Mousson	1303
Lunéville	1318
Toul	994

2025 nous permettra de poursuivre dans cette dynamique.

En effet les très bons résultats de notre gestion nous ont permis d'annuler notre déficit d'investissement et nous permettent de constituer de nouvelles réserves pour les investissements futurs.

À ce jour, la loi de finances 2025 n'étant pas votée le montant des dotations de l'État, les dispositifs de financement des investissements notamment et les mesures nationales qui pourraient être décidées par l'État ayant un impact sur la masse salariale ne sont pas connus.

Pour autant, cela se traduira pour l'année à venir par un budget dans lequel nous vous proposerons de ne pas augmenter les impôts pour les Mussipontains.

De même nous n'augmenterons pas les tarifs des services municipaux afin de ne pas alourdir les charges des usagers de nos services.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Nous vous proposerons d'inscrire environ 6 M d'euros de nouveaux investissements.

Ce niveau d'investissement étant possible en n'empruntant que 700 000 €.

Ce qui nous permettra de désendetter encore la ville d'environ 800 000 €.

Ces résultats remarquables sont dus à nos efforts de gestion quasi quotidiens.

À la maîtrise de nos dépenses suivies avec attention par l'ensemble de l'équipe ainsi que par les services de la collectivité.

Ainsi qu'à la recherche permanente d'efficience dans la réalisation de recettes permettant la mise en œuvre de nos projets (subventions).

Mais également par notre approche raisonnable des problématiques de politiques publiques à mettre en œuvre dans notre commune sans rien sacrifier à notre projet et à la qualité des services apportés aux Mussipontaines et Mussipontains.

1. DES ENGAGEMENTS TENUS

A – Les taux de fiscalité

En 2024, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Seule la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation depuis la décision du gouvernement de François Hollande, a entraîné mécaniquement une augmentation des taxes foncières de 3,9%.

Taux de 2021 à 2024 à Pont-à-Mousson

	2021	2022	2023	2024
Taxe foncière sur le bâti	31,60	31,60	32,23	32,23
Taxe foncière sur le non bâti	29,70	29,70	30,29	30,29

Évolution des taux de 2021 à 2024 à Pont-à-Mousson

	2021	2022	2023	2024
Taxe foncière sur le bâti	+1%	/	+2%	/
Taxe foncière sur le non bâti	+1%	/	+2%	/

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation n'a pas augmenté sur la durée du mandat (9,59%).

L'équipe municipale proposera de maintenir ces taux en 2025.

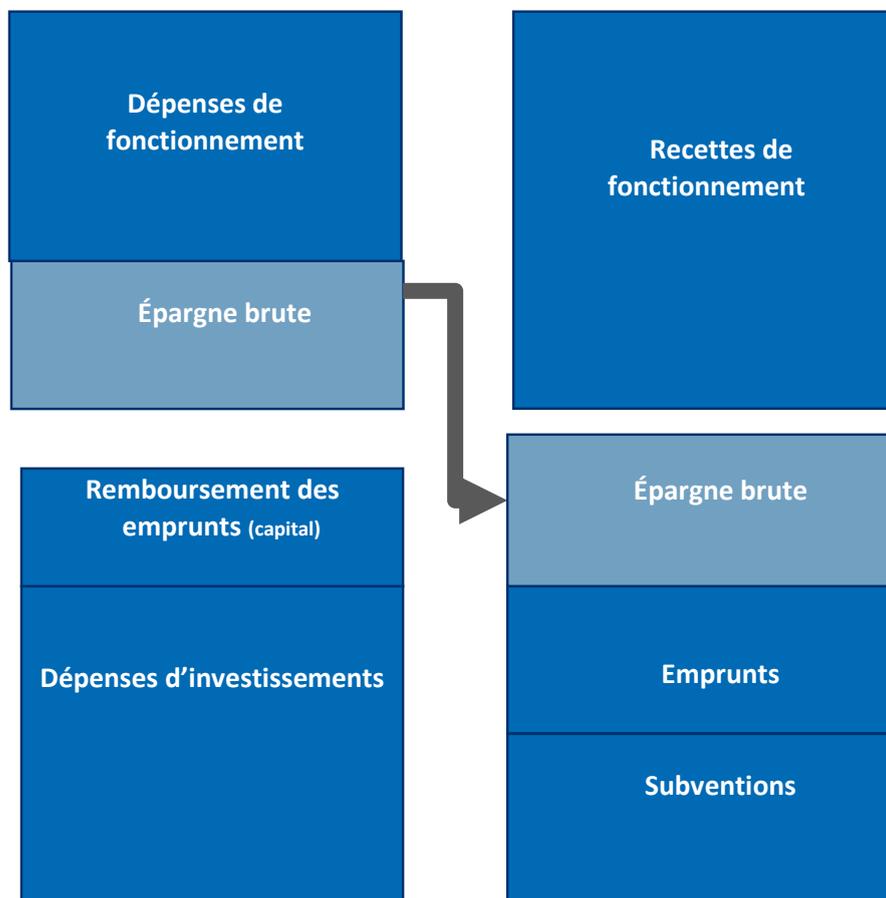
Par comparaison avec les communes du département, Pont-à-Mousson présente les taux les moins élevés pour les communes de même strate :

TAUX DES TAXES 2024			
	Taxe foncière sur le bâti	Taxe Foncière sur le non bâti	Taxe d'habitation
PONT-À-MOUSSON	32,23	30,29	9,59
TOUL	33,58	34,94	12,27
LUNEVILLE	42,37	50,63	19,79
LONGWY	44,1	24,28	25,83
NANCY	33,98	20,05	13,08

B – L'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est un levier essentiel pour investir.

Équilibre annuel du budget



Pour maintenir le niveau de l'épargne brute, une vigilance toute particulière doit être apportée aux dépenses et aux recettes de fonctionnement.

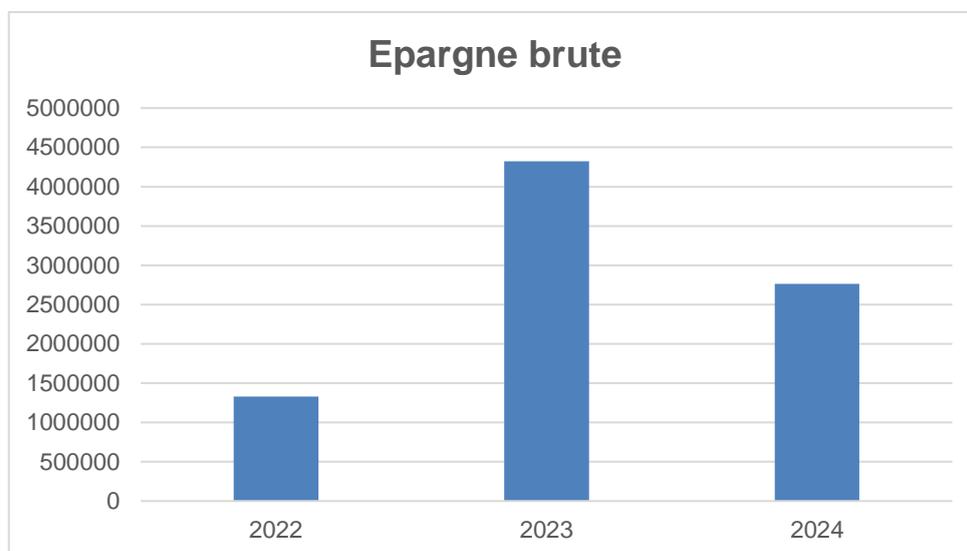
Accusé de réception en préfecture
054-21549016-20250204-DEL-01452226-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en préfecture : 07/02/2025

Concernant la maîtrise énergétique, la Ville a revu l'ensemble des modalités de chauffage de ses bâtiments pour mettre la température en conformité avec les préconisations nationales et remplacement progressif de son éclairage public et dans ses bâtiments municipaux en LED.

Cette maîtrise passe également par la responsabilisation des agents et des associations sur leur consommation énergétique.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Épargne de gestion	1 504 734,86 €	4 535 079,72€	2 984 690,58€
Taux d'épargne de gestion	9,73%	23,94%	17,60%
Épargne brute	1 327 787,96 €	4 324 237,09€	2 764 854,57€
Taux d'épargne brute	7,11%	22,83%	16,31%

* chiffres estimatifs, dans l'attente de la clôture de l'exercice et de l'édition du compte financier unique



C – Une volonté de maintenir le niveau des investissements

Après la finalisation en 2024 de nombreux grands projets (nouveau gymnase, finalisation de la place Strohmman, aménagement du nouveau bassin d'aviron, rénovations énergétiques, désimperméabilisation de cours d'écoles...), le budget 2025 sera à nouveau marqué par un niveau d'investissement soutenu.

2. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 : STABILITÉ DE LA FISCALITÉ ET DÉSENDETTEMENT DE LA VILLE

La loi NOTRe de 2015 prévoit que « dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

A – L'évolution de la section de fonctionnement

La collectivité doit supporter les mesures antérieures et l'inflation constatée sur les produits et les services, dans un contexte financier contraint.

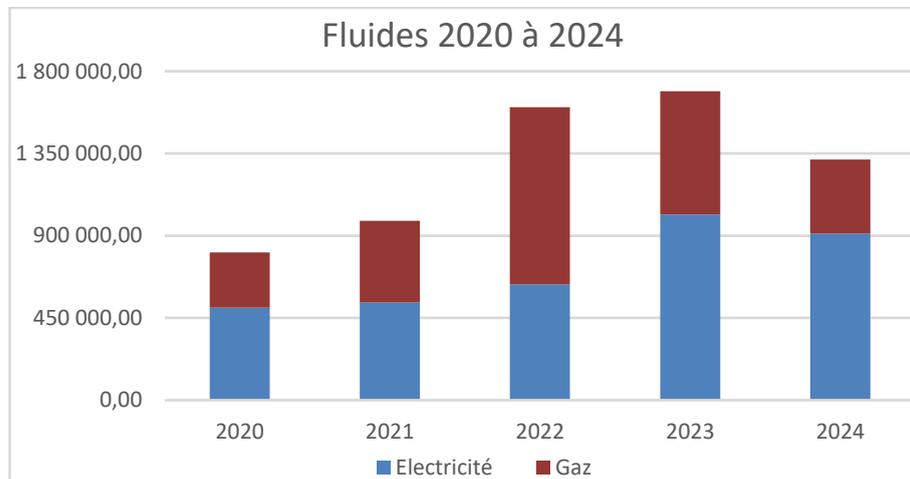
Dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024
12 268 470 €	12 735 634 €	14 131 004 €	14 616 290 €	14 191 234 €

➤ Le coût de l'énergie

Le coût des fluides a fortement pesé sur les dépenses de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Électricité	506 335,20 €	534 488,04 €	634 525,85 €	1 016 149,47 €	910 762,16 €
Gaz	301 584,14 €	446 581,31 €	968 546,84 €	674 125,86 €	405 872,74 €



➤ L'augmentation du coût de la masse salariale

Part des frais de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024
50%	45%	45%	47%

Les frais de personnel sont contenus et représentent en 2024 47% des dépenses réelles de fonctionnement.

Évolution des frais de personnel depuis 2021 par rapport aux effectifs (chiffres CA)

	2021	2022	2023	2024
Frais de personnel	6 361 910€	6 336 216€	6 610 854€	6 636 617€
Nombre d'agents en ETP	141,70	141,05	142,38	139,87

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL 01-06-2025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Les frais de personnel représentent 6 636 617€ en 2024, dont environ 29% de charges patronales.

En matière d'avantages en nature, 4 logements sont attribués pour nécessité absolue de service.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2022.

- La maîtrise des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Mussipontains

Le budget 2025 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux.

Compte tenu de la revalorisation de ces bases (sur une hypothèse de +1,7%), le produit attendu à ce jour pour 2025 est de l'ordre de 5 742 500 € contre 5 646 529€ perçus en 2024.

→ L'évolution des dotations

Dans l'attente des mesures qui seront prévues par le projet de loi de finances 2025, il sera proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat en se basant sur les montants perçus en 2024 :

	2021	2022	2023	2024
DGF	695 172€	632 897€	619 658€	609 549€
DSU	359 676€	375 725€	390 347€	416 372
Total	1 054 848€	1 008 622€	1 010 005€	1 025 921€

B – Un niveau d'épargne maîtrisé grâce à une bonne gestion de la section de fonctionnement tout en assumant une enveloppe d'investissement ambitieuse

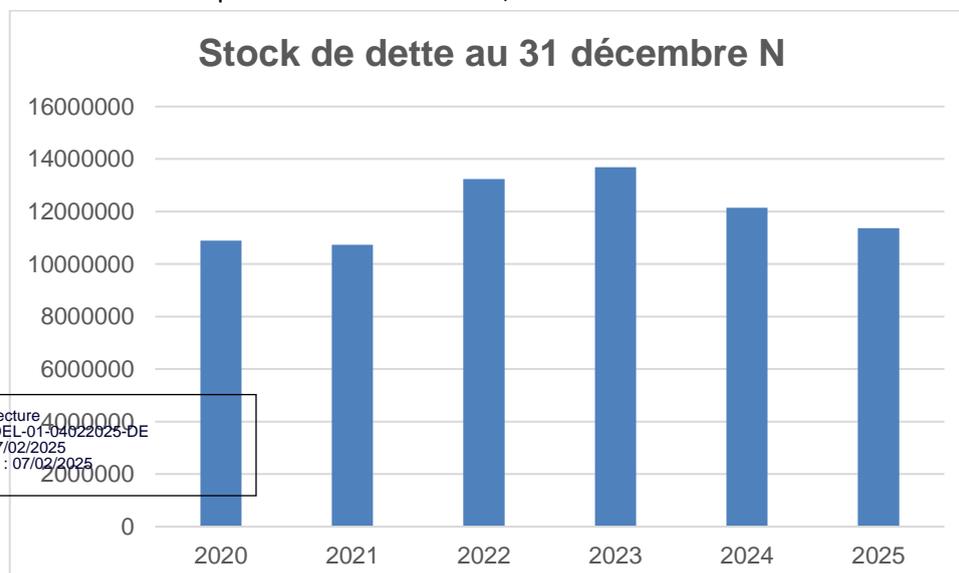
- Une dette contenue et sécurisée

L'encours de dette est peu exposé aux aléas des marchés financiers compte tenu de la structure de la dette au 1^{er} janvier 2025 :

Charte Gissler 1A → 95,96% (soit 11 654 359,99€)

Charte Gissler 1B → 4,04% (soit 490 431,84€)

Les contrats à taux variables représentent seulement 6,08% de l'encours.



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250204-DEL-01-04-022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

La volonté en 2025 est de contracter un nouvel emprunt raisonnable, donc de se désendetter.

En 2022, ont été réalisés les emprunts de 2021 (2,5 millions d'euros à 0,86%) et de 2022 (1,5 million d'euros à 0,75%) pour un montant total de 4 000 000€.

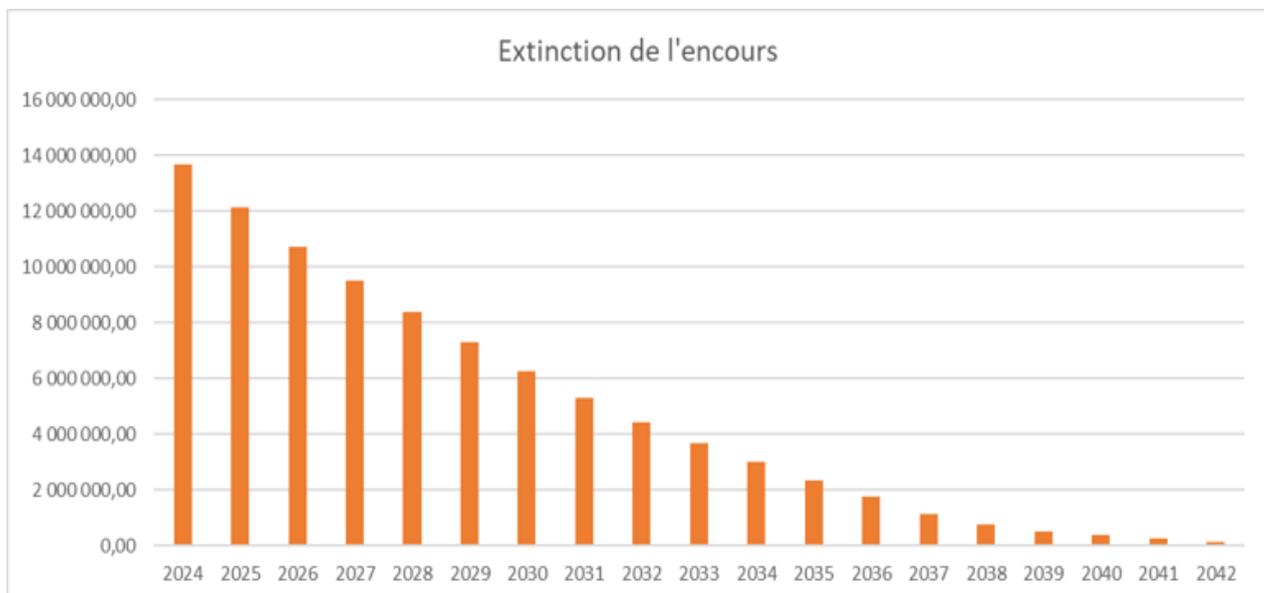
L'emprunt 2023 a été mobilisé pour 2 000 000 € à taux fixe (3,86%).

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024.

	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12	13 235 355€	13 683 762€	12 144 792€
Dette par habitant	916 €	941 €	830 €

Pour une parfaite information, la moyenne nationale était en 2021 (dernier chiffre connu) de 1 061€ pour les communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris).

La maîtrise du niveau d'endettement constitue un enjeu fort de la stratégie budgétaire.



➤ Les autres recettes d'investissement

En 2024, le niveau de subvention atteint plus de 4 227 000 € (près de 3 333 000 € réalisés et plus de 893 000€ en restes à réaliser). **La forte mobilisation des services sur les subventions en 2024 a permis à la ville de ne pas mobiliser d'emprunt complémentaire ni de ligne de trésorerie.**

En 2025, les recettes d'investissement devraient comprendre notamment :

- Pour le FCTVA : 620 000€
- Pour la Taxe d'Aménagement : 120 000€
- Pour les amendes de police : 100 000€
- Pour les subventions reçues : plus de 1 900 000€ de subventions notifiées et sans doute plus

de 1 000 000€ de subventions à mobiliser sur les nouveaux projets notamment.

Il convient de souligner que ce dernier poste de recettes est particulièrement important. Cela démontre que les différents projets menés cette année par la Ville trouvent un écho largement favorable auprès des principaux financeurs.

- Un programme d'investissement particulièrement dynamique avec de nombreux projets qui se concrétisent

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) du seul budget principal devrait se situer à près de 6 850 000 €.

C – Le budget annexe de l'eau

Les investissements se poursuivront cette année encore avant le transfert de ce budget à la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson au 1^{er} janvier 2026.

IV. LES AMBITIONS 2025

1 – Enseignement

En 2025, le **déploiement du numérique** et le renouvellement des matériels mis en place vont se poursuivre pour un montant de **60 000€**.

Une réorganisation du périscolaire se mettra en œuvre à la rentrée 2025-2026 pour un budget estimé de **360 000€**.

En collaboration avec le Club de l'Amitié, la répartition entre la ville et le Club se fera par « groupe scolaire » et plus par niveau (maternelle/élémentaire), facilitant ainsi le quotidien des enfants et de leurs parents.

Les modalités de fonctionnement seront harmonisées entre le Club de l'Amitié et la Ville (horaires, modalités de tarification...).

Du périscolaire sera proposé pour toutes les écoles sur tous les créneaux (matin, midi et soir).

Des lieux de restauration scolaire seront déployés dans les trois écoles qui sont le plus éloignées de leur lieu de restauration actuel, permettant une amélioration qualitative de ce temps et évitant aux enfants les transports en bus quotidiens sur la pause méridienne.

Des travaux de rénovation énergétique seront mis en œuvre à **l'école Guynemer** pour un budget prévisionnel de **250 000€**.

2 – Efficacité énergétique

Plusieurs axes ont et sont privilégiés :

- L'isolation des bâtiments public,
- L'extension du réseau de chaleur,
- La modernisation de l'éclairage public. Le changement des éclairages publics en LED se poursuivra en 2025 pour permettre de réduire la consommation d'énergie tout en offrant une meilleure qualité d'éclairage. Ce passage à la LED est aussi un moyen d'améliorer la sécurité tout en réduisant l'empreinte carbone de la ville.

En 2025, de nouveaux travaux d'isolation viendront compléter les actions d'amélioration thermique des bâtiments. Un accent particulier sera mis sur la rénovation énergétique des écoles, afin de garantir une

meilleure efficacité tout en réduisant la facture énergétique de la collectivité.

3 – Cadre de vie

Des aménagements importants ont été mis en œuvre :

- La place Strohmman : un nouveau poumon au cœur de la ville

- Le verger de Charmilly : 600 plants et 150 fruitiers pour encourager l'agriculture urbaine
- Recyclage des mégots : une réponse concrète à un problème quotidien
- Désimperméabilisation des cours d'écoles : un pas vers la gestion durable de l'eau

Projets 2025 : une continuité ambitieuse pour un avenir durable

En 2025, les voies douces autour du bassin d'aviron, ainsi que la création de nouvelles pistes cyclables reliant des zones stratégiques comme le « Grand Bleu », viseront à encourager l'usage de modes de transport durables. Ces infrastructures permettront de mieux connecter les quartiers et de faciliter les déplacements à pied ou à vélo, en toute sécurité.

De nouvelles plantations viendront compléter les actions de végétalisation et d'amélioration thermique des bâtiments.

Une vision à long terme

Les projets municipaux pour 2024-2025 visent à favoriser la transition écologique et à adapter la ville aux défis climatiques, tout en améliorant l'environnement pour les habitants, en offrant un environnement plus agréable et respectueux de la nature, dans le cadre d'une politique de transition écologique.

4 – Voirie

La rénovation de la voirie se poursuivra en 2025 avec un programme de près de 1,1M€ dont notamment les opérations suivantes (reprise trottoirs rue des Lilas, reprise chaussée rue du Port, chemin de la Corderie (Passerelle), extension parking Boulodrome...).

5 – Culture et jeunesse

La collectivité entend maintenir les moyens financiers nécessaires dans le secteur de la culture : estivales, festivals, expositions, saison culturelle, concerts, ...

Le secteur de la jeunesse entend aussi poursuivre la mise en œuvre de projets et d'animations :

- Chantiers jeunes, éducatifs,
- Développement d'actions à la maison de la jeunesse et du réseau 15-20,
- Soutien des projets du Conseil Municipal des Enfants élu en 2024.

6 – Sport et tourisme

La municipalité va poursuivre l'entretien de ses différentes infrastructures sportives à l'Île d'Esch :

- **La réhabilitation des terrains de rugby** (mise aux normes fédérales en vigueur) : **370 000€**.
- Remplacement des **tribunes du terrain de football** honneur par des tribunes modulaires modernes et fonctionnelles : **60 000€**.

Accusé de réception en préfecture
054-2154031-2025-DEL-01-04022025-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

L'installation de rideaux dans la halle des sports pour une protection solaire adaptée pour les disciplines qui l'imposent (badminton, tennis de table).

Mais aussi :

- **La construction du bâtiment d'accueil du bassin d'aviron** composé de 2 hangars à bateaux, de

vestiaires et de salles d'activités **(1 886 000€)**.

Tous ces projets feront l'objet de recherches de financements auprès des partenaires habituels.

Au port, un projet global concernant la capitainerie (notamment extension du bâtiment et de l'aire de camping-cars) est programmé, afin d'accompagner une fréquentation qui ne cesse de progresser. Un budget de 100 000€ y sera consacré.

7 – Accompagnement social – Politique de la Ville

Le CCAS qui poursuit résolument son action en termes d'accompagnement social pilote par ailleurs le chantier de rénovation de la résidence Philippe de Gueldre. 30 logements (sur 93) ont été rénovés et vont être rapidement de nouveau occupés.

Le projet de réhabilitation de la Résidence Philippe de Gueldre se poursuivra quant à lui jusqu'en 2026.

En matière de politique de la ville, le quartier prioritaire Procheville - Bois le prêtre bénéficie d'un accompagnement visant à restaurer l'équité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent chômage, décrochage scolaire, ou difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

Après une évaluation finale du Contrat de Ville couvrant la période 2015-2023 et une phase de concertation avec les habitants des quartiers concernés en 2023, un nouveau contrat ville a été signé en 2024 couvrant la période 2024-2030

En conclusion, en 2025 :

- **un niveau d'investissement toujours soutenu,**
- **une maîtrise contrainte des dépenses de fonctionnement,**
- **une recherche toujours offensive des subventions,**
 - **une stabilité des taux,**
- **tout en désendettant la commune**